

Bulletin d'information

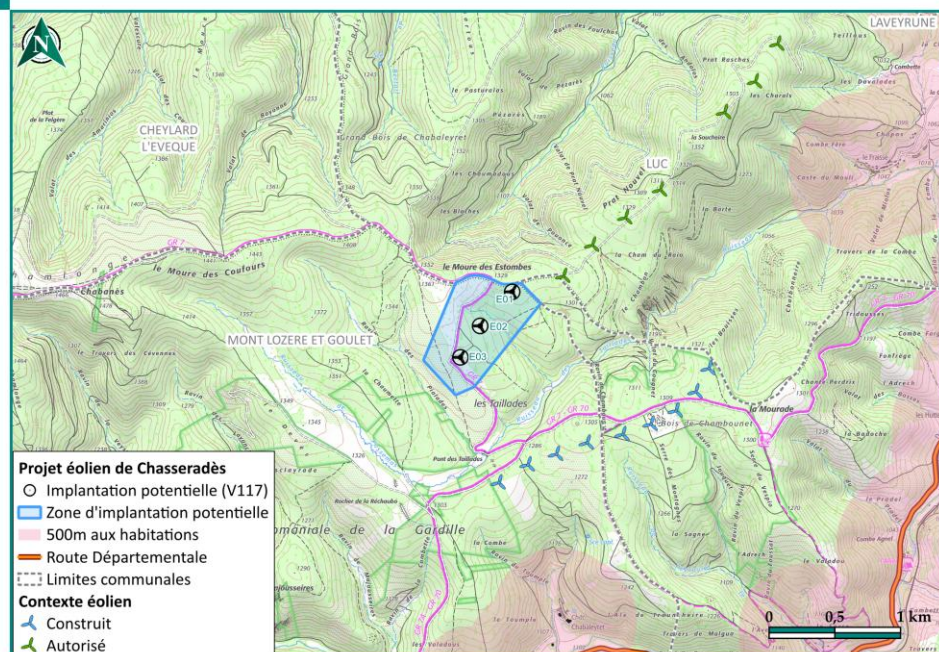
Ferme éolienne de Chasseradès

Commune de Mont-Lozère et Goulet

Août 2025

N°2

Implantation potentielle



Exposition

Organisation d'une exposition, ouverte aux riverains et à l'ensemble des personnes qui souhaitent échanger sur le projet ou sur l'éolien en général, **le 28 août 2025, à la mairie de Chasseradès.**

**Rendez-vous le
jeudi 28 août 2025
à la mairie de
Chasseradès**

Des représentants de la société Volkswind seront présents sur place **entre 14h et 18h**, pour répondre à vos questions

Contextualisation du projet

Comme présenté dans le 1^{er} bulletin d'information distribué en avril 2025, le projet de Chasseradès est une reprise du projet éolien initialement déposé en 2021 et rejeté en 2023. Nous avons redéfini la zone d'étude et les études sont en cours.

Les premiers résultats des études, nous ont permis de définir plusieurs variantes d'implantation, nous vous proposons ici la variante finale retenue.

Un site choisi avec soin

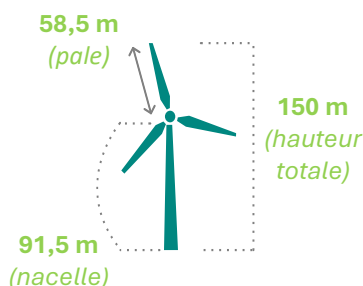
Le site a été sélectionné en 2018 après une analyse approfondie des contraintes et des atouts de la zone. Il s'inscrit aujourd'hui dans la continuité du parc éolien autorisé de la Luçoise.

Un potentiel de 3 éoliennes

Les caractéristiques de la zone d'étude (topographie, hydrographie, environnement, paysage, ...), ont été prises en compte afin de déterminer l'implantation la plus optimisée.

Une implantation de 3 éoliennes V117 - 4,2 MW ou N117 - 3,6 MW est envisagée.

Cette implantation permet un recul de 2 km vis-à-vis des habitations.



Retrouvez toutes les informations du projet sur :



Chasseradès - Parc
éolien Chasseradès

Comité de suivi :

Votre participation est essentielle !

Nous souhaitons que vous deveniez acteur de ce projet, dans une démarche de concertation. Un comité de suivi, composé d'élus et de riverains volontaires, vous est proposé. Ce comité accompagnera les choix autour du projet. Vous pouvez y participer et devenir acteur de ce projet !



Transition et rénovation énergétique :

Un projet éolien va au-delà de l'implantation des éoliennes. Il s'agit d'une démarche de transition énergétique et de participation citoyenne, en cohérence avec les besoins du territoire.

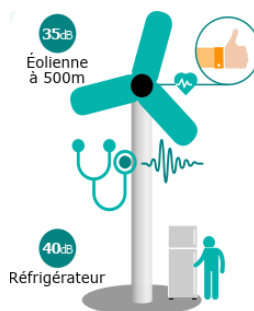
Pour cela, Volkswind souhaite accompagner les territoires dans leurs démarches visant à la diminution de la facture énergétique à travers différents dispositifs :

- Opération Réduction Facture d'Electricité (ORFE)
Chaque foyer situé à proximité du parc peut percevoir une aide financière annuelle
- Aide à la rénovation énergétique

Le saviez-vous ?

Emissions sonores et santé

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont « très en deçà de celles de la vie courante ». En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques. *Source : Académie Nationale de Médecine, mai 2021*



Le bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre car elle ne génère ni déchet ni pollution.

Selon l'ADEME, **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO2** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à **un bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO2.

Pour plus de renseignements : vos contacts privilégiés

Sylvie TAIN
Cheffe de projets
Sylvie.tain@volkswind.com
05 55 48 38 97

Marie ROMMEL
Cheffe de projets
Marie.rommel@volkswind.com
05 55 48 38 97

Anthony MILLAN
Chargé de développement
06 16 24 13 28
Anthony.millan@volkswind.com

